

note BIO COM (81) 378 aux Bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

Reunion de la Commission du mercredi 7 octobre 1981

Visite du President de la R.F.A.

Comme vous le savez le President Carstens a ete recu par le President Thorn, puis par toute la Commission. Les Vice Presidents Ortoli, Haferkamp, Natali, Davignon ainsi que M. Narjes ont fait le point de la situation dans les secteurs relevant de leur competence.

Les allocutions du President Thorn et du President Carstens ont ete mis a votre disposition des hier en Salle de Presse.

432

Relations inter-institutionnelles

La Commission a adopte son rapport au Parlement sur les relations entre Institutions de la Communauté, rapport qui avait ete prepare par M. Andriessen et avait fait l'objet d'une mise au point attentive au cours de precedentes reunions. Les propositions de la Commission visent a permettre au Parlement d'etendre son influence dans le domaine legislatif, par des mesures diverses qui s'inscrivent dans le cadre des Traites. Evoquant ensuite les perspectives de l'Union europeenne, la Commission souligne que si ulterieurement un nouveau Traite d'Union europeenne est elabore, il devrait prévoir une extension des pouvoirs du Parlement tout specialement en matiere legislative, le Parlement devrait etre associe a l'elaboration d'un tel Traite.

M. Andriessen fera une conference de presse probablement a Strasbourg mercredi prochain. Le texte de ce rapport a ete transmis des hier au Parlement europeen. (voir P-60).

Concurrence : Michelin

Sur proposition de M. Andriessen, la Commission vient d'infliger une amende de 680.000 UCE a la filiale neerlandaise de Michelin pour abus de position dominante.
Voir IP(81) 178.

Mandat

Je vous rappelle que depuis la rentree du mois de septembre, la Commission poursuit tres activement ses travaux en vue d'approuver et de transmettre au Conseil les documents et des propositions qui decoulent du rapport Mandat du 30 mai 1980.

Je vous rappelle egalement que la Commission a adopte le 16 septembre le calendrier des echeances prioritaires et a fixe les delais dans lesquels les documents additionnels faisant suite au rapport Mandat devront etre adoptes.

Lors du Conseil Affaires étrangères du 14 septembre, le Président Thorn s'est engagé à ce que l'intégralité des communications supplémentaires de la Commission soient transmises au Conseil au plus tard 8 à 10 jours avant la session du Conseil européen les 26 et 27 novembre.

Dans le domaine de l'énergie, la Commission a adopté et transmis au Conseil la semaine dernière, une série de communications pour une nouvelle stratégie communautaire (charbon, gaz naturel, nucléaire, énergies nouvelles) qui s'insèrent dans le cadre des travaux sur le mandat.

À la réunion de cette semaine, la Commission a examiné plusieurs points dans le contexte de la suite à donner au rapport Mandat.

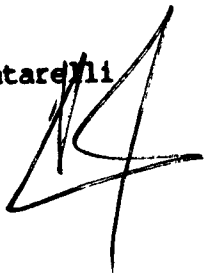
Dans la plupart des cas il s'agit de débats d'orientation et la Commission reviendra à ces points au cours de sa réunion d'aujourd'hui dans les semaines qui viennent afin de fixer sa position définitive en vue de transmettre les documents au Conseil et elle fera des que possible les actions de presse comparables à celle faite pour ses communications sur l'énergie.

Sur proposition de M. Davignon et de plusieurs autres Membres de la Commission, la Commission a adopté un memorandum sur la recherche scientifique et technique dans la Communauté. La Commission y expose dans la ligne qu'elle avait définie en présentant son rapport sur le Mandat du 30 mai, les principes et les objectifs d'une stratégie communautaire de la recherche et du développement, qui devrait permettre à la Communauté d'assumer des responsabilités croissantes dans le développement et la coordination de la recherche. Une harmonisation des activités de recherche autour d'objectifs prioritaires définis en commun et la consolidation et la stimulation de ces activités par les actions menées au niveau communautaire, devraient permettre l'utilisation optimale des moyens relativement considérables qui sont déjà mobilisés pour la recherche (mais en ordre dispersé) dans les dix pays, afin d'atteindre un niveau d'efficacité de Recherche-Développement comparable à celui qui est atteint par les grands partenaires de la Communauté, États Unis et Japon.

Acier : programme prévisionnel

La Commission a adopté la version finale en deuxième lecture du programme prévisionnel Acier. Une fiche technique suivra.

Amitiés
Manuel Santarelli



RCA OCT 09 1408
248455 COME UR
21877 COMEU B
21877 COMEU B

DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - IMP. DIF. G.P.P.
A : BUREAU C.E. - WASHINGTON
REF: 19:10 9-10-81 000019771 - 000027450

TELEX N. 289192-GPP/BER 1/18

NOTE BIO COM (81) 378 (SUITE 1 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE

1. REUNION DE LA COMMISSION DU JEUDI 8 OCTOBRE 1981

1. REGLEMENTS RELATIFS A L'AGRICULTURE MEDITERRANEENNE

LA COMMISSION A ARRETE UN CERTAIN NOMBRE DE PROPOSITIONS CONCERNANT LA REVISION DES ORGANISATIONS DE MARCHES POUR LES PRINCIPAUX PRODUITS MEDITERRANEENS.
CETTE RESTRUCTURATION SE SITUE :

DANS LE CONTEXTE DES NEGOCIATIONS D ADHESION AVEC L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL,

DANS CELUI DE L'EXAMEN GLOBAL DE LA PAC DANS LE CADRE DU MANDAT DU 30 MAI 1980,

DANS CELUI D APPORTER UNE SOLUTION DURABLE A DES PROBLEMES QUE LON A CONNU RECEMMENT DANS LE SECTEUR DU VIN POUR LA FRANCE ET L'ITALIE.

LES PRODUITS CONCERNES SONT :

- LE VIN
- LES FRUITS ET LEGUMES
- LES AGRUMES
- L'HUILE D'OLIVE

HUILE D'OLIVE

L'INTRODUCTION DE L'ORGANISATION COMMUNE DU MARCHE DEL'HUILE D'OLIVE EN ESPAGNE ENTRAINERA LE DEMENTELEMMENT DU REGIME D IMPORTATION ACTUELLEMENT RESTRICTIF, ET DONC UNE MODIFICATION DU RAPPORT DE PRIX ENTRE L HUILE D OLIVE ET LES HUILES CONCURENTES DANS CE PAYS. 'EXCEDENT D'HUILE DOLIVE QUI RESULTE DE CETTE MODIFICATION DANS LA COMMUNAUTE ELARGIE EST ESTIME A 200.000 T. PAR AN, CE QUI IMPLIQUE UN COUT ADDITIONNEL POUR LE BUDGET COMMUNAUTAIRE DE L'ORDRE DE 720 MILLIONS D'ECUS.

LA COMMISSION A ELABORE NE STRATEGIE D'ENSEMBLE QUI VISE A LA FOIS A SAUVEGARDER LES REVENUS DES PRODUCTEURS, MAINTENIR L'EQUILIBRE ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE SUR LE MARCHE COMMUNAUTAIRE DE L HUILE D'OLIVE, LIMITER SI POSSIBLE L ACCROISSEMENT DES DEPENSES BUDGETAIRES ET TENIR COMPTE DES INTERETS LEGITIMES DES PAYS FOLRNISSEUR D'AUTRES HUILES VEGETALES.

CETTE STRATEGIE D'ENSEMBLE REPOSE SUR LES ELEMENTS SUIVANTS :

METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF PERMETTANT D'ECOULER L EXCEDENT DE L'HUILE D OLIVE TOUT EN SAUVEGARDANT LES REVENUS DES PRODUCTEURS ACTUELS PAR UNE MODIFICATION DU REGLEMENT DE BASE, CELA IMPLIQUE QU IL FAUDRAIT PREVOIR DANS LE REGLEMENT CONCERNANT LES AIDES A LA CONSOMMATION QUE LE RAPPORT ENTRE LE PRIX DE L HUILE D'OLIVE ET LES GRAINES OLEAGINEUSES CONCURENTES, AU NIVEAU DE LA CONSOMMATION, NE DEPASSE PAS 2:1,

432

1	RK
FR.	Hw
I.S.	-
FIN.	-
AGR.	-
ENE.	-
R.D.	-
ADM.	-
S.A.	-
	msB

Reply via RCA: call 212-248-7000

Reply via RCA: call 212-248-7000

Reply via RCA: call 212-248-7000

OVER

Global Telegram

Global Telegram

Global Telegram

EXPLORER AVEC LES PAYS TIERS INTERESSES ET SUR LE PLAN BI-
LATERAL QUE MULTILATERAL PAR TOUTES VOIES POSSIBLES LES MOYENS
D'ASSURER LE MAINTIEN DE L'EQUILIBRE ACTUEL ENTRE LA CONSOMMA-
TION D'HUILE D'OLIVE ET CELLE DES AUTRES MATIERES GRASSES, EN
TENANT COMPTE DES INTERETS LEGITIMES DES PAYS FOURNISSEURS DE
L'ENSEMBLE DES MATIERES GRASSES VEGETALES ET LA NECESSITE
D'EVITER QUE LE PROCHAIN ELARGISSEMENT NE SE TRADUISE PAR UNE
CONCESSION A LEUR EGARD,

INTRODUIRE UN PROGRAMME DE RECONVERSION DE LA PRODUCTION OLEI-
COLE VERS D'AUTRES CULTURES,

FIXER LA DUREE DE LA PERIODE D'ADAPTATION DU REGIME D'IMPORTA-
TION ESPAGNOL AU REGIME COMMUNAUTAIRE AU MAXIMUM COMPATIBLE
AVEC LA PERIODE DE TRANSITION, AFIN D'ASSURER QUE LES EFFETS
SUR LA CONSOMMATION ET LE BUDGET SOIENT RESSENTIS
GRADUELLEMENT,

AU MOMENT DE L'ADHESION DE L'ESPAGNE, LA COMMUNAUTE
NEGOCIERA DANS LE CADRE DE L'ART. XXIV (6) DU GATT LES MODI-
FICATIONS AU REGIME D'IMPORTATION POUR LES HUILES ET LES GRAI-
NES OLEAGINEUSES.

EN CE QUI CONCERNE UNE TAXE SUR LES HUILES VEGETALES, LES MESU-
RES A PRENDRE SONT EN FONCTION DES RESULTATS DES ACTIONS ENVI-
SAGEES PLUS HAUT. L'ENSEMBLE DES CONSEQUENCES FINANCIERES N'AP-
PARAITRA QU'A L'EXPIRATION DE LA PERIODE TRANSITOIRE MAIS LA
COMMUNAUTE AURA A PRENDRE POSITION AVANT LA FIN DE CETTE PERIODE.

A LA LUMIERE DES RESULTATS DES NEGOCIATIONS, LES COUTS BUDGETAI-
RES ADDITIONNELS SERONT EVALUABLES ET POURRAIENT EXIGER L'IN-
STAURATION D'UNE TAXE NON DISCRIMINATOIRE A LA CONSOMMATION SUR
LES HUILES VEGETALES QUI, POUR RESPECTER LES OBLIGATIONS INTERNA-
TIONALES DE LA COMMUNAUTE, SERA D'APPLICATION TANT AUX HUILES
VEGETALES PRODUITES A L'INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE QU'AUX HUILES
VEGETALES IMPORTEES.

VIN

LA COMMISSION PROPOSE UNE REVISION DU DISPOSITIF D'INTERVENTION
AFIN DE PERMETTRE NOTAMMENT LA DISTILLATION PREVENTIVE OBLIGA-
TOIRE EN CAS DE RECOLTE PLETHORIQUE. D'AUTRES MESURES SONT EGALE-
MENT PREVUES EN CE QUI CONCERNE LA LIMITATION DES PLANTATIONS,
L'ENRICHISSEMENT DES VENDANGES, LE RENFORCEMENT DES CON-
TROLES ET LE RELEVEMENT DU TITRE ALCOOMETRIQUE.

FRUITS ET LEGUMES L' AGRUMES

LA COMMISSION PROPOSE DE RENFORCER L'ACTION DES GROUPEMENTS DE
PRODUCTEURS AINSI QUE LES CONTROLES EN MATIERE DE NORMES DE
QUALITE. ELLE PROPOSE EGALEMENT D'AMELIORER LE SYSTEME D'INTER-
VENTION EN CAS D'EFFONDREMENT DES COURS ET D'ETENDRE LE REGI-
ME DE PRIX DE REFERENCE A L'IMPORTATION. EN CE QUI CONCERNE LE
SECTEUR DES AGRUMES, OU L'ADHESION DE L'ESPAGNE MODIFIERA SEN-
SIBLEMENT L'EQUILIBRE ACTUEL, IL EST PROPOSE D'ETENDRE LE PLAN
TUN HMDQWPPNSLSGDDGUDMFPFLDPLM
LES BESOINS DES REGIONS POUR LESQUELLES UNE AIDE COMMUNAUTAIRE
EST NECESSAIRE AFIN QU'ELLES PUISSENT ETRE EN MESURE DE FAIRE
FACE A UNE CONCURRENCE ACCRUE.

2. MALADIE DE NEWCASTLE

LA COMMISSION A ADRESSE UN AVIS MOTIVE AU GOUVERNEMENT DU
ROYAUME-UNI DANS L'INFRACTION MALADIE DE NEWCASTLE .

Global Telegram

Global Telegram

Global Telegram

5-7000

Reply via RCA: call 212-248-7000

Reply via RCA: call 212-248-7000

3. MARCHÉ INTERIEUR

LA COMMISSION A ADOPTÉ UN DOCUMENT SUR LE RENFORCEMENT DU MARCHÉ INTERIEUR, QUI EST LA SUITE DU DOCUMENT DU MOIS DE JUIN (COM (81) 313 FINAL) ET DE LA DÉCLARATION DU CONSEIL EUROPÉEN DU 30.6 EN LA MATIÈRE. CETTE COMMUNICATION, QUI DOIT ENCORE ÊTRE FINALISÉE, FERA L'OBJET D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE DE M. NARJES LUNDI 12 OCTOBRE A 12H15.

4. BUDGET COMMUNAUTAIRE

LA COMMISSION A EU UN ÉCHANGE DE VUES SUR LES CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS DANS LE SME SUR LE BUDGET DANS LE SECTEUR AGRICOLE. ELLE ESTIME LE CÔTÉ SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 1982 A 370 MECU, DONT 120 MECU D'AUGMENTATION DES RESSOURCES PROPRES D'ORIGINE AGRICOLE. DES CHIFFRES DÉFINITIFS NE SERONT CONNUS QU'À L'ISSUE DE LA DÉCISION DU CONSEIL AU SUJET DE LA DEMANDE

FRANÇAISE SUR LA DÉVALUATION DU FRANC VERT. COMPTE TENU DE LA LETTRE RECTIFICATIVE DE L'AVANT-PROJET 82 QUE LA COMMISSION AVAIT DÉJÀ ENVISAGÉE ET QUI PRÉVOYAIT UNE DIMINUTION DES DÉPENSES DE L'ORDRE DE 300 MECU, L'AUGMENTATION PAR RAPPORT À L'AVANT-PROJET 82 SERA DE (370-300) 70 MECU. AMITIES,
P. CERF COEUR.
NNNN

240455 COME UR
21877 COME B